

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.7061 — Huntsman Corporation/Equity Interests held by Rockwood Holdings)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2014/C 41/04)

1. Le 29 janvier 2014, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Huntsman International LLC, filiale à 100 % de Huntsman Corporation («Huntsman», États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de certaines participations au capital détenues par Rockwood Specialties Group Inc. (l'«activité acquise») par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Huntsman: production d'une vaste gamme de produits chimiques spéciaux et intermédiaires à l'échelle mondiale,
- Activité acquise: production de dioxyde de titane et d'additifs fonctionnels (activité exercée sous la marque «Sachtleben»), production de pigments colorants, de produits chimiques pour le traitement et la protection du bois ainsi que de produits chimiques destinés au traitement des eaux, et fourniture de pièces détachées en caoutchouc pour automobiles (activité exercée sous la marque «Gomet»).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7061 — Huntsman Corporation/Equity Interests held by Rockwood Holdings, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).